

Sont présents :

- Mme Martine LAQUIEZE, sous-préfète de l'arrondissement de Dieppe ;
- M. Thierry LEVASSEUR, conseiller régional ;
- M. Bruno BIENAIMÉ, conseiller général du canton d'Offranville;
- M. Patrick BOULIER, président de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise Dieppe-Maritime ;
- M. Jean-François BLOC, président de la Communauté de communes Saône et Vienne et maire de Quiberville ;
- M. Gérard VARIN, maire de Longueil ;
- M. Roland DESCAMPT, maire de Longueil ;
- M. Claude FERCHAL, maire de Sainte-Marguerite-sur-Mer ;
- M. Jacques THELU, président du Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie ;
- M. Laurent TOPIN, SBV Saône Vienne et Scie ;
- M. Loïck LE LOUARGANT, département de Seine-Maritime;
- M. Guillaume THIFAGNE, région de Haute-Normandie;
- M. Rémy FILALI, directeur territorial et maritime Seine-Aval de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- M. Sylvain LINOT, Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- M. Arnaud GRUET, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ;
- M. Alain DUFLOT, direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie (DREAL) ;
- M. Christophe GRENON, DREAL Haute-Normandie ;
- M. Jean-Philippe LACOSTE, délégué régional du Conservatoire du littoral ;
- M. Régis LEYMARIE, Conservatoire du littoral ;
- Mme Stéphanie BEAUNE, Conservatoire du littoral ;
- Mme Stéphanie FARDEL, chef du bureau des affaires économiques et sociales – sous-préfecture de Dieppe

Est excusée :

- l'ASA de la Saône

Ordre du jour :

1. Rappel du portage du projet par le Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie et du Conservatoire du littoral
2. Présentation du projet territorial de la basse vallée de la Saône
3. Présentation du diagnostic territorial de la basse vallée de la Saône

Document transmis pendant la séance :

- La note de présentation du projet territorial de la basse vallée de la Saône

L'ensemble des éléments présentés en séance (historique, présentation du projet, diagnostic territorial) sont détaillés dans le diaporama joint au présent compte-rendu.

Madame LAQUIEZE, sous-préfète de l'arrondissement de Dieppe, ouvre la première réunion du groupe de pilotage relative au projet territorial de la basse vallée de la Saône. Un tour de table est effectué afin d'identifier l'ensemble des participants.

1. Rappel du portage du projet par le Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie et par le Conservatoire du littoral

La première partie de la réunion est consacrée à un rappel du projet de réestuarisation porté par le Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie. M. THELU rappelle que l'origine des questionnements sur la vallée de la Saône est apparue à la suite de nombreux épisodes de crue (trois inondations importantes en 10 ans et une submersion marine en 1977). Les services de l'Etat et les acteurs locaux souhaitent alors réagir pour réduire l'impact des risques sur les populations, les biens et les activités. Ainsi, en 2000, le Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie est chargé d'établir des propositions. Dans un premier temps, les réflexions doivent porter sur **l'amélioration de l'écoulement de la Saône à la mer** en période de crue. Rapidement, les partenaires souhaitent étendre les réflexions sur l'interface terre-mer et la reconstitution des continuités écologiques d'un estuaire. De nombreuses études techniques sont alors menées (sous assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Etat à partir de 2006) pour aboutir à deux scénarios d'ouverture : une ouverture à 30 m et une ouverture à 370 m. Cependant, les modalités de gestion à moyen et long termes étant peu abouties, et l'accompagnement social et économique du projet étant modeste, les partenaires et les acteurs locaux manifestent peu d'implication dans le projet. Ainsi, en 2010, les études s'achèvent et le Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie ne souhaite pas poursuivre le projet.

M. LACOSTE précise les raisons qui conduisent le Conservatoire du littoral à reprendre le dossier de la Saône depuis 2012, à savoir : la pluralité des thématiques et des acteurs concernés, la position du Conservatoire du littoral sur le site, sa politique face aux effets du changement climatique, l'évolution du contexte local (réglementaire, social), la connaissance déjà disponible sur le site, etc.

2. Présentation du projet territorial de la basse vallée de la Saône

La seconde partie de la réunion est consacrée à la présentation détaillée des composantes du projet territorial par M. LEYMARIE. Le projet territorial de la basse vallée de la Saône ambitionne de réunir l'ensemble des acteurs concernés par le territoire (acteurs locaux, publics, privés) autour de réflexions communes sur la basse vallée, afin d'apporter des réponses aux problématiques locales (risques d'inondation, de submersion marine, d'érosion des falaises). Il s'agit d'une démarche d'anticipation sur le long terme. Les trois volets qui composent le projet sont : les usages, l'environnement et les risques naturels. L'ensemble des partenaires techniques et financiers sont listés. Les instances qui contribuent à la construction et à la gouvernance du projet sont exposées : l'instance locale de suivi, le groupe technique de travail et le groupe de pilotage. Il est également rappelé que la gouvernance locale est un élément primordial du projet. Elle se trouve ainsi au centre du dispositif, notamment au travers de la présence sur site d'un référent au projet. Par ailleurs, le Conservatoire du littoral veille à ce que le projet territorial s'articule au mieux avec les autres démarches locales en cours ou prévues (contrat des territoires, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Climat Energie Territorial, Plan de Prévention des Risques Inondations, Interreg LiCCo, plan de gestion supra-site Saône Ailly Scie, Contrat de Projet Etat-Région). L'objectif étant d'une part, d'intégrer le projet territorial au sein d'autres démarches dans le cadre de la contractualisation, mais également, d'alimenter ces dernières par toute la connaissance disponible sur la basse vallée de la Saône.

Enfin, pour recadrer le projet territorial dans le temps, le calendrier prévisionnel du dispositif est exposé. Il présente, d'ici au premier semestre 2015 les trois principales phases du projet :

- Phase 1 « Analyse de l'existant ». Elle s'achèvera fin 2013 ;
- Phase 2 « Etudes et construction des scénarios ». Elle s'étendra durant toute l'année 2014 et prendra en considération la période électorale du début d'année ;
- Phase 3 « Présentation des scénarios et du projet territorial » durant le premier semestre 2015 et choix aux acteurs locaux de retenir ou non un des scénarios.

La présentation du projet territorial suscite un certain nombre de réactions de la part des participants :

M. BOULIER souhaite revenir sur la contractualisation du projet notamment par le biais des contrats des territoires. Il attire l'attention du Conservatoire du littoral sur **le décalage entre le calendrier du projet territorial (contractualisation envisagée en 2015) et celui du contrat de Pays et du contrat d'Agglomération**, d'ores et déjà en cours de rédaction puisqu'ils sont prévus pour la période 2014/2020. Il précise qu'il serait opportun d'intégrer le projet dans les contrats des territoires. Il est indispensable pour cela de revoir le calendrier initial du projet territorial.

M. FERCHAL informe que suite à la présentation du projet territorial en conseil municipal, **les élus ont fait émerger la crainte d'une rupture de la route entre Sainte-Marguerite-sur-Mer et Quiberville**. L'éventualité d'une suppression de la route leur semble totalement impossible, à ce jour.

M. BLOC semble du même avis. Il confirme que ses élus ne veulent pas d'une coupure entre les deux communes littorales. Dans l'hypothèse où elles ne seraient plus reliées, l'avenir des emplois locaux, celui du camping et des ressources de la commune seraient remis en question. M. BLOC rappelle qu'il **souhaite avoir des garantis (économique, sociale, touristique...) face au projet territorial**.

M. FILALI précise que la route reliant les deux communes, apparaîtra nécessairement comme un élément sur lequel il faudra se pencher. La question se pose de savoir comment adapter la route à la situation actuelle pour absorber les problématiques connues. L'idée est de travailler avec les acteurs concernés sur la construction d'une vision à long terme pour être capable de s'adapter en temps voulu. **Il est impératif de préparer l'avenir en passant de la situation de refuge (attendre le prochain événement sans aucune perspective de résolution), à une situation où l'on construit des réflexions et des solutions.**

Madame la sous-préfète précise qu'il est **primordial de composer des réflexions basées sur la conciliation entre l'Homme et l'environnement**. Ces deux sphères peuvent et doivent cohabiter. Il convient de multiplier les explications sur les risques auprès du grand public. Les élus sont là pour éclairer la voie des habitants. Ils doivent expliquer à la population la situation et les problématiques. Il convient cependant de veiller à ne faire ni catastrophisme ni minimalisme.

M. BOULIER confirme que l'économie et l'écologie ne s'opposent pas. Il tient lui-même à la route du littoral.

M. LEYMARIE précise que la gestion de crise coûte cher, probablement plus que l'adaptation.

M. BLOC et M. FERCHAL s'accordent sur **l'importance de préparer les populations locales**. Pour ce faire, les élus et la population ont besoin d'explications simples de la situation dans laquelle ils vivent, et des problématiques sur la Saône.

Lors du 50ème anniversaire du comité pour le développement du tourisme et des sports nautiques de Haute-Normandie (CTSN), l'exposé de M. COSTA (professeur à l'Université de Caen Basse-Normandie, spécialiste des falaises) sur le risque naturel en milieu littoral dans le Pays de Caux (érosion et submersion lors de tempêtes) a abouti sur des conclusions très significatives qu'il conviendrait de diffuser largement dans les communes concernées.

Pour M. THELU, il est important **d'anticiper la façon dont le projet sera présenté au grand public**. Il conviendra d'être vigilant quant aux chiffres exposés (coûts des études relatives au projet), mais également quant à la communication vis-à-vis d'un public non averti.

M. VARIN propose d'établir une stratégie de communication mesurée. Dans un premier temps, il conviendrait d'effectuer une communication au sein de chaque commune par le biais des conseils municipaux. Puis dans un second temps d'effectuer une communication plus large, destinée au grand public.

M. THELU précise qu'il est impératif d'anticiper l'avenir de ce territoire, dans l'hypothèse où la nature reprendrait ses droits (submersion marine, hausse du niveau de la mer, recul du trait de côte). C'est pour cette raison qu'il est important d'agir dès à présent. Afin d'éviter toute pollution de ce nouvel estuaire, il précise que la qualité de l'eau doit être prise en compte bien en amont.

3. Présentation du diagnostic territorial de la basse vallée de la Saône

La troisième partie de la réunion est consacrée à la restitution du diagnostic territorial de la basse vallée par Mme. BEAUNE. L'élaboration du diagnostic territorial a demandé un travail de compilation, d'analyse et de croisement de données. Ce travail a permis de faire émerger un **constat global, à savoir, que le territoire de la basse vallée de la Saône est un espace en mutation** au regard des approches suivantes :

- l'évolution de l'occupation du sol,
- la mutation de la sphère environnementale,
- le développement de l'attractivité touristique,
- la prédominance des risques naturels,
- l'évolution des obligations réglementaires applicables à la basse vallée de la Saône.

L'ensemble de ces dynamiques a permis l'identification de quatre enjeux majeurs à l'échelle du bassin versant :

- favoriser le maintien des usages présents sur le territoire (agriculture, chasse, pêche, tourisme, habitats...), voire l'émergence de nouveaux usages,
- appréhender les risques dès à présent pour ne pas subir les évolutions naturels du territoire,
- apporter des éléments de réflexion quant aux obligations réglementaires afin d'anticiper leur mise en application,
- maîtriser l'évolution de la sphère environnementale.

Les indicateurs AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) de la basse vallée sont exposés. Ils permettent d'expliquer les pistes d'actions proposées au travers du projet territorial :

- construction de scénarios d'évolution de la basse vallée,
- projet de station touristique,
- étude de la pertinence d'une recomposition spatiale de la basse vallée au regard de la présence des risques naturels,
- établissement d'une contractualisation du projet territorial en identifiant les modalités des structures susceptibles de contribuer au projet pour garantir sa mise en œuvre.

Madame la Sous-préfète confirme la nécessité d'**un travail pédagogique autour du projet et des problématiques qui l'entourent**. Le projet territorial est un projet global. Il demande un travail d'explication auprès des acteurs et du grand public, afin d'exposer clairement le sens du projet et faciliter son appropriation par la population. Ainsi, il est important de ne pas faire de catastrophisme et de ne pas opposer « écologie et économie ». Il convient d'anticiper l'avenir pour s'adapter, se replier judicieusement. Les outils financiers doivent être identifiés et calibrés, dont les outils de droit commun et les outils financiers exceptionnels (tels que le contrat de Pays, le contrat d'Agglomération...). Il s'agit de se préparer et non d'abandonner.

Le Conservatoire du littoral indique que les prochaines réunions se tiendront sur le site de la vallée de la Saône. La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra vraisemblablement dans le courant du mois de septembre 2013. Le groupement de bureau d'études retenu pour la partie technique du projet sera présenté.

La séance est levée à 12h30.